

## Philippe SCHRECK

Député du Var

*Membre de la Commission des lois  
constitutionnelles, de la législation et de  
l'administration générale de la République*

*Co-Président du Groupe d'Études  
« Eau et biodiversité »*

## Monsieur Richard STRAMBIO

Président

DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION  
7 rue des Endronnes  
83004 DRAGUIGNAN

Draguignan, le 22 août 2025

Objet : demande d'informations et de justification concernant la gestion des déchets

Monsieur le Président,

En qualité de député de la huitième circonscription du Var et membre du Conseil d'agglomération de DPVa, je vous interpelle concernant les vives inquiétudes dont nos concitoyens me font régulièrement part en matière de gestion des déchets, qui représente pour les années à venir un enjeu majeur pour notre territoire, tant en termes économiques qu'environnementaux.

En premier lieu, vous avez fini par renoncer au projet d'incinérateur dont la construction était initialement prévue sur la commune de Draguignan. Sur le principe, cette démarche est louable : ce projet, dénommé « Pôle de Transition Environnementale », était économiquement ruineux pour la collectivité, donc pour les contribuables et usagers. De plus, sa localisation était insensée et son implantation était d'autant plus contestable qu'elle n'avait fait l'objet d'aucune concertation réelle.

Quant à la précipitation avec laquelle la délégation de service public avait été signée avec un opérateur en situation monopolistique, cela ne peut qu'interroger... Pourquoi s'engager dans une délégation de service public sur un temps long, alors même que l'emplacement n'était aucunement sécurisé, ni techniquement ni juridiquement ?

Subséquent, ce même titulaire de la délégation de service public sollicite de lourdes pénalités, ce qui pourrait obérer durablement les finances communautaires.

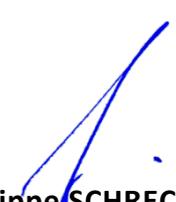
Je vous demande de me préciser le montant et la nature de ces demandes indemnitaires, leurs fondements contractuels et les moyens mis en œuvre afin de s'y opposer. De même, je vous demande de m'informer sur l'assise foncière, dont l'acquisition a été réalisée, mais qui ne présente désormais plus d'intérêt communautaire.

En second lieu, le marché public de collecte des déchets a été octroyé par DPVa à la société Dragui Transport, filiale du groupe Pizzorno Environnement. J'observe que, comme souvent, ce groupe était le seul à soumissionner. Vous conviendrez avec moi que cet état de fait non concurrentiel pose de nombreuses difficultés, de tout ordre et de toute nature, et ne peut qu'interpeler. Au surplus, alors que le marché était initialement prévu pour un montant de 67,97 millions d'euros hors TVA sur six ans, il appert qu'il a été octroyé pour un montant de 74,7 millions d'euros au groupe susvisé (qui communique sur un « chiffre d'affaires global de 54 millions d'euros »). Je vous demande donc de me préciser les causes de ce surcoût et de m'indiquer pourquoi, par conséquent, ce marché n'a pas fait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

Bien entendu, je ne fais à ce stade – et vous l'aurez naturellement bien compris – aucun parallèle entre les éventuelles pénalités dans le cas de la résolution de la DSP de l'incinérateur et le surcoût du marché public d'enlèvement d'ordures ménagères récemment attribué.

Je vous remercie par avance de votre diligence à m'apporter les éléments de réponse sur ces sujets qui concernent l'ensemble de la population de notre territoire.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma meilleure considération.



**Philippe SCHRECK**

*Député du Var*

*Membre du Conseil d'agglomération de DPVa*

Copies :

- Mesdames et Messieurs les Maires des 22 autres communes membres de DPVa
- Monsieur Simon Babre, Préfet du Var

Copies pour information :

- Presse